

**DECISION DU PRESIDENT**  
**11 octobre 2022**

**DECISION MP2022-10-034 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET SECURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT « PR KERNOA » SUR LA COMMUNE DE PAIMPOL**

Une consultation pour des travaux relatifs à la réhabilitation et la sécurisation du poste de refoulement « PR Kernoa » sur la commune de Paimpol, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 6 juillet 2022, dans un journal d'annonces légales le 11 juillet 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation fait l'objet d'un lot unique.

La consultation autorise les offres variantes à l'initiative des candidats dans les conditions suivantes : bache de stockage en PRV et/ou tubage du poste existant en PRV.

L'opération est estimée par le maître d'œuvre, Cabinet Bourgois, à 1 200 000 € HT (valeur octobre 2020).

Trois offres (2 offres de base et une offre variante) ont été réceptionnées dans le délai de remise des offres, qui était initialement fixé au 04/08/2022 et qui a été décalé au 30/08/2022 12h00.

**Vu** l'avis de la Commission MAPA réunie le 11 octobre 2022,

**Vu** la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :**

Lot unique	Montant offre variante : 1 374 431.30 € HT soit 1 649 317.56 € TTC		
Groupement : - LE DU INDUSTRIE (mandataire) - LOPIN RESEAUX	La vallée	22170	CHATELAUDREN PLOUAGAT

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX

